

PUBLIC VISE

Le candidat titulaire du diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « perfectionnement sportif, mention tennis ».

Le candidat titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « tennis ».

LES OBJECTIFS DE L'ACTION

L'enseignant professionnel de tennis, titulaire d'un diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports (D.E.S.J.E.P.S.), mention tennis, est autonome dans son activité. Il exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou bien encore au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Dans l'exercice de ses missions, il conçoit, pilote et/ou met en œuvre (seul ou en équipe) :

- Des projets stratégiques, de politique sportive, éducative et de développement.
- Des actions d'entraînement et d'optimisation de la performance,
- Des projets de formation d'enseignants.

Les emplois occupés sont :

- Directeur de structure
- Directeur sportif
- Formateur d'enseignants de tennis
- Conseiller sportif départemental
- Conseiller technique régional
- Entraîneur de joueurs de niveau national ou régional
- Entraîneur fédéral de ligue
- Entraîneur National
- Entraîneur de haut niveau

LE PROGRAMME ET LES MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation, d'une durée minimale de 1 200 heures, se fait obligatoirement sous le principe de l'alternance. Cela signifie que les stagiaires reçoivent une formation en centre de 700 heures, celle-ci étant complétée par une application pédagogique de 500 heures en club, sous la responsabilité d'un tuteur (généralement l'enseignant professionnel du club).

Les 700 heures de formation comprennent 4 Unités Capitalisables :

- UC 1 : « Savoir construire la stratégie d'une organisation du secteur tennis »
- UC 2 : « Savoir gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur tennis »
- UC 3 : « Savoir diriger un système d'entraînement en tennis »
- UC 4 : « Savoir encadrer le tennis en sécurité »

Les stagiaires bénéficient également d'un accompagnement individuel de 70 heures.

LES MODALITES D'EVALUATION

Epreuves certificatives : organisées conjointement par le centre de formation et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.J.S.C.S), elles permettent de valider les Unités Capitalisables.

Les épreuves certificatives sont complétées par des **évaluations formatives** qui jalonnent le parcours de formation et aident le candidat à évaluer son niveau de compétence dans le domaine concerné.

DUREE ET COUT

Durée par stagiaire : 770 heures

Coût : 770h = 10 010 euros net de taxes